

2015

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE

COMMUNE DE CARCES (83)

REF: PA150504-GD1

PRESTATION :

DOSSIER TECHNIQUE EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION PREFECTORALE DE
CAPTURE ET DE DEPLACEMENT DE TORTUE D'HERMANN

Pour le compte de :

Conseil Départemental du Var

NATURALIA
AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON



www.naturalia-environnement.fr

SOMMAIRE

- 1. CONTEXTE 3
- 2. DESCRIPTION DE L'OPERATION 3
 - 2.1. Objectif..... 3
 - 2.2. Situation écologique de l'espèce dans le site projet..... 4
 - 2.3. Calendrier de réalisation 6
 - 2.4. Lieux d'intervention 6
 - 2.5. Qualification des personnes chargées de l'opération..... 6
 - 2.6. Modalités techniques de l'opération 7
 - 2.7. Modalités de compte-rendu de l'opération et des différents suivis..... 8

|

1. CONTEXTE

Le projet d'établissement du collège de Carcès (83) est porté par le Conseil Départemental du Var et constitue un intérêt public majeur.

Dans le cadre de ce projet situé sur la commune de Carcès, une population de Tortue d'Hermann a été identifiée au cours des inventaires menés au printemps et été 2015. Cette population, située au sein même de l'emprise projet, est vouée à disparaître si aucune mesure de sauvegarde n'est conduite.

Considérant la forte attente du public vis à vis de ce collège, la complexité des partenariats public privé, et la désignation en octobre du candidat retenu par appel à candidature, il a été convenu avec la DREAL de réaliser la demande de dérogation du projet en 2 phases pour s'adapter au calendrier écologique des tortues et ne pas retarder la livraison du collège.

Ainsi, suite à la réunion technique du 07 juillet en présence de la DREAL PACA, il a été proposé de faire un premier dossier de demande de dérogation pour mener une campagne de sauvegarde des Tortues d'Hermann dès l'automne 2015 (capture, examens sanitaires, déplacement et relâché) puis une seconde demande de dérogation globale du projet de collège déposé en septembre 2015 pour un lancement des travaux en mars 2016.

En complément à cette demande, un dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces et habitats d'espèces animales protégées sera réalisé prochainement au titre du projet de création du collège sur la commune de Carcès. L'ensemble des éléments techniques attendus d'un tel travail y seront précisés [justification de l'intérêt public majeur du projet ; justification de la localisation du projet ; état initial synthétique ; impacts et mesures d'insertion ; analyse détaillée sur les espèces protégées dont les impacts résiduels sont significatifs ; définition de la / des mesure(s) d'insertion et notamment la mesure compensatoire].

La présente note technique s'inscrit dans la seule demande d'arrêté de déplacement d'individus de Tortue d'Hermann sur le site visé par le projet de collège à Carcès (références CERFA 13 616*01 et 11 630*02).

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1. OBJECTIF

L'objectif de cette opération de sauvetage est de garantir la viabilité de la population de Tortue d'Hermann présente sur la zone concernée par le projet d'établissement du collège sur la commune de Carcès (83). Pour cela, est prévue la réallocation des individus au sein de la Réserve nationale naturelle (RNN) de la Plaine des Maures. Cette intervention doit permettre de renforcer localement certaines populations déjà existantes et affaiblies consécutivement à des incendies. Pour s'assurer de l'efficacité du déplacement, est également prévu un suivi radio-téléométrique. Proposé dans le cadre du PNA Tortue d'Hermann et suite au retour d'expérimentation menée par la SOPTOM (LIFE+2011-2015), ce suivi post-relâcher sera mis en œuvre par le Département du Var (Service de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures Plaine des Maures) et la SOPTOM (Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs milieux - Centre de Recherche et de Conservation des Chéloniens) pendant deux années. Il permettra d'évaluer les modalités d'utilisation du territoire de substitution par les individus relâchés et de statuer sur la réussite à court terme de l'opération (survie pendant la période considérée, fidélité au site d'accueil,...).

Dans le cadre du PNA Tortue d'Hermann et sous couvert de la DREAL PACA, ces tortues pourront aussi rentrer dans un protocole expérimental lié à la translocation de cette espèce, protocole dont les objectifs et les méthodes de travail sont similaires à celles ici engagées. Le Département du Var et la SOPTOM pourront en dresser les contours en se basant sur l'expérience acquise au cours du programme LIFE+. Méthodologie

2.2. SITUATION ECOLOGIQUE DE L'ESPECE DANS LE SITE PROJET

A l'issue des prospections menées entre 2014 et 2015 par les bureaux d'études BIOTOPE et NATURALIA-ENVIRONNEMENT, un total de cinq tortues d'Hermann ont été observés au sein de la zone concernée par le projet soit 3.5 ha. Un site de ponte a également été identifié sur l'emprise au cours des inventaires de terrain menés par NATURALIA en juin 2015. A minima, 3 femelles et 2 mâles adultes devront être déplacées dans le cadre de la campagne de sauvegarde. Vu l'efficacité des chiens dans la recherche des tortues adultes et juvéniles (étude SOPTOM en cours), 3 à 4 fois plus d'individus adultes peuvent cependant être trouvés.

Il est important de préciser qu'en raison de la découverte d'un site de ponte, le déplacement d'individus juvéniles sera certainement à envisager compte tenu de la période prévue pour cette opération (automne 2015). L'émergence a lieu généralement entre fin août et la première semaine d'octobre.

La présente note technique a été élaborée par NATURALIA en collaboration avec la SOPTOM-CRCC (Sébastien CARON) et la Réserve Naturelle Nationale de la plaine des Maures (Dominique GUICHETEAU).



Figure 1 - Compilation des observations de Tortue d'Hermann au sein de la zone d'étude

2.3. CALENDRIER DE REALISATION

L'opération de sauvetage des individus de Tortue d'Hermann ne pouvant être réalisée en période d'hibernation, celle-ci sera réalisée courant septembre/octobre 2015. Les spécimens capturés seront transportés immédiatement vers les locaux de la SOPTOM (mise en quarantaine) pour subir un examen sanitaire ainsi que des tests morphométriques et comportementaux (entre octobre 2015 et mars 2016) puis mis dans des enclos durant la période d'hibernation (novembre 2015 à mars 2016). Les individus seront relâchés au sein de la RNN de la plaine des Maures en mars/avril 2016.

2.4. LIEUX D'INTERVENTION

L'opération de sauvetage aura lieu non seulement au sein de la zone concernée par le projet d'établissement du collège mais également les espaces mitoyens compatibles avec les exigences écologiques de l'espèce. Le périmètre d'intervention précis sera défini ultérieurement et validé par la SOPTOM, RNN de Plaine des Maures et CD83.

L'examen sanitaire ainsi que l'ensemble des tests nécessaires se feront dans les locaux de la SOPTOM, située à Gonfaron (83). Après un hivernage en captivité à la SOPTOM, l'introduction des individus aura lieu au sein de la RNN de la Plaine des Maures (83). Le site d'accueil est constitué d'une mosaïque d'habitats naturels favorable à la Tortue d'Hermann et est statutairement protégé.

Emprise du projet (Carcès, 83) → SOPTOM (Gonfaron, 83) → Réserve nationale naturelle de la Plaine des Maures (83) – localité précise à définir en concertation avec les gestionnaires de la RNN Plaine des Maures, la SOPTOM et le CD83.

2.5. QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION

L'opération de sauvetage (capture et enlèvement) ainsi que le relâcher se fera en présence de M. Dominique GUICHETEAU, titulaire d'un DEA en Biologie de la Conservation et directeur scientifique de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures. Le programme de suivi télémétrique des tortues sur les pare-feux de la RNN de la Plaine des Maures déjà examiné par le CNPN et en cours lui confèrent déjà une expérience certaine concernant les manipulations respectueuses sur cette espèce (cf CERFA annexé). La SOPTOM, quant à elle, a acquis un savoir-faire indéniable dans la réalisation de toutes les étapes cruciales pour ce type d'opération (capture – suivis prophylaxiques – détention temporaire – suivi post-relâcher sur 2-3 ans et évaluations scientifiques), notamment dans le cadre du programme LIFE+ (2011-2015).

2.6. MODALITES TECHNIQUES DE L'OPERATION

Une recherche systématique des individus au sein de l'emprise du projet (cf figure1) se fera à l'aide de chiens dressés à la recherche de cette espèce durant le nombre de jours nécessaires. Les spécimens seront ensuite capturés manuellement puis transportés par véhicule, agréé par la DDPP pour le transport d'animaux vivants, dans les locaux de la SOPTOM. Les Tortues d'Hermann passeront ensuite l'hiver 2015 dans un parc à la SOPTOM afin d'évaluer leur naturalité (examen sémiologique, critères morphométriques et chromatiques, comportement anti-prédateur...) mais également pour réaliser un examen sanitaire complet. Celui-ci sera réalisé par un scientifique et comprendra :

- suivi de la physiologie ;
- suivi de la parasitologie sanguine ;
- mycoplasmes ;
- herpèsvirus...

Aucune analyse génétique ne sera réalisée puisque les individus concernés sont localisés au sein même de l'aire de répartition de l'espèce. De plus, ce type d'analyses est souvent très long à mettre en place et nécessite de disposer de nombreux échantillons à analyser. Les tortues seront marquées à l'aide d'un trait de scie sur les écailles marginales de la dossière et équipées d'émetteurs avant d'être relâchées dans la RNN de la Plaine des Maures. **La libération des individus dans leur nouveau milieu se fera suite aux résultats des examens effectués. Elle pourra se faire uniquement si la conformité de l'ensemble des tests est obtenue.** Dans le cas où des tortues hybrides sont identifiées ou si des tortues sont « impropres » d'un point de vue sanitaire, elles resteront dans les enclos de la SOPTOM et intégreront le protocole de détention adéquate.

En raison de la distance qui sépare la zone concernée par le projet d'établissement du collège de Carcès et le site d'accueil situé au sein de la RNN de la Plaine des Maures (83), les individus ne seront pas en mesure de retourner dans l'emprise du projet malgré une fidélisation marquée chez cette espèce. De plus, le site de relâcher constitue le bastion principal de l'espèce dans le département du Var et par voie de conséquence lui offre des habitats compatibles avec ses exigences écologiques. Il convient également de préciser qu'après échange entre le CD83, la SOPTOM et la RNN Plaine des Maures, il a été convenu que cette intervention permettra de renforcer localement certaines populations déjà existantes et affaiblies consécutivement à des incendies ; populations situées dans un périmètre bénéficiant du statut de Réserve Naturelle Nationale et des outils de conservation et de protection qui en émanent.

N.B. Lors de chaque déplacement, les individus seront conditionnés individuellement (maximum par 3 ou 4 ; Caron, *comm. pers.*) dans des bacs en plastique de 50 x 30 cm dont le fond sera tapissé de paille. Les bacs seront couverts et la température devra être comprise entre 18 et 25°C. La durée initialement prévue pour chaque trajet est comprise entre 30 et 45 minutes.

2.7. MODALITES DE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION ET DES DIFFERENTS SUIVIS

L'opération de sauvetage ainsi que le suivi sanitaire feront l'objet d'un bilan d'activité transmis aux services intéressés. Les résultats de chaque test y seront présentés. Chaque individu sera identifié et référencé. Les résultats du suivi radio-téléométrique viendront compléter le bilan d'activité et pour chaque tortue, un report cartographique à une échelle adaptée sera produit. De plus, une analyse des domaines vitaux de chaque individu et des modalités d'utilisation de l'espace pendant ces deux années de suivi sera réalisée et intégrée au bilan d'activités. Ce travail permettra d'évaluer la réussite à court terme de l'opération de déplacement.